



CONSEIL MUNICIPAL du 10 AVRIL 2025
- PROCÈS-VERBAL -

Nombre de Membres :

- en exercice	15
- présents	13
- votants	15
- quorum	08

Le Conseil Municipal de CUFFY (Cher) dûment convoqué s'est réuni le JEUDI 10 AVRIL 2025 à 18 H 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HURABIELLE, Maire.

Présents : MM. et Mmes HURABIELLE LORRE DUCROT (départ 20h35) LESUEUR DUPOUY BAUJARD KALUZNY PENARD PASTOUT PILLIER BARON (arrivé à 18h50) ROCHE CHAHINIAN

Absente : Mme LEJEUNE procuration à Mr LESUEUR

Mr LYON procuration à Mme LORRE

Secrétaire de séance : Mme LORRE Odile

Date de convocation : 27/03/2025

Aucune remarque n'ayant été formulée par les membres du conseil, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

1) COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF 2024

M. le Maire présente le compte de gestion qui fait apparaître :

Fonctionnement	dépenses :	781 887.46 €	excédent :	55 638.60 €
	Recettes :	837 526.06 €		
Investissement	dépenses :	96 689.90 €	déficit :	- 41 083.34 €
	Recettes :	55 606.56 €		
Résultats 2024 (fonctionnement / investissement)				14 555.26 €
Fonctionnement	Excédent 2023			207 559.65 €
	Excédent 2024			55 638.60 €
	Excédent total			263 198.25 €
Investissement	Déficit 2023			- 882.10 €
	Déficit 2024			- 41 083.34 €
				- 41 965.44 €
	Reste à réaliser 2024			-1 000.00 €
				- 42 965.44 €
Résultat Fonctionnement / Investissement/ Reste à réaliser				220 232.81 €

A l'unanimité, le CM approuve le compte de gestion dressé par le receveur municipal.

M. le Maire se retire ensuite afin de laisser l'assemblée placée sous la présidence de Mme LORRE, délibérer sur le compte administratif dont le résultat est identique à celui du compte de gestion.

A l'issue d'un vote, le CA est adopté à l'unanimité ainsi que le résultat de fonctionnement et l'affectation du budget.

2) BUDGET PRIMITIF 2025

M. le Maire reprend la présidence du CM et présente à l'appui de divers documents le budget primitif 2025 élaboré lors de la réunion des commissions « Finances » et « Travaux » du 30 janvier et concernant notamment :

- achat d'un tracteur tondeuse et d'une tondeuse tractée
- changement des portes (école du haut, Tennis, local du Comité des Fêtes + une fenêtre)
- éclairage du court de Tennis
- démolition de la maison située à l'arrière de l'école et création d'un parking
- clôture au garage, pose de deux portails, coulage d'une dalle aux ateliers avec nivellement
- local associatif : création d'un WC pour personne à mobilité réduite et rénovation complète de la salle de réunion
- pose de panneaux de rue dans les lieux-dits
- pose d'une clôture dans le jardin derrière la Mairie
- le relèvement des taux communaux d'imposition de 1 % adopté à l'unanimité
(FB 39.70 % - FNB 42.04 % - TH 15.38 %)

A l'issue d'un vote, le CM adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 qui s'équilibre à :

* 1 004 542.00 € en fonctionnement

* 199 909.85 € en investissement

L'assemblée décide également à l'unanimité :

- d'allouer au CCAS une aide financière de 12 000,00 €
- d'octroyer à la Coopérative Scolaire une subvention d'un montant total de 5 110 € (fonctionnement / voyages scolaires / classe découverte).
- d'attribuer à l'association ANIM'CUFFY une subvention de 150 €
- d'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section selon la fongibilité des crédits

- de procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « fêtes et cérémonies »

3) COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS / POINT SUR LES TRAVAUX

Point sur les travaux concernant :

- coulage d'une bordure dans le jardin de l'école du bas avec pose de poteaux et de grillage
- tonte des espaces verts et des bordures de route faite par notre employé + entretien des trottoirs et caniveaux ainsi que le cimetière
- embauche d'un salarié ASER le 15 avril pour la période estivale
- réunion accessibilité avec la DDT : les travaux effectués sont satisfaisants ; il reste quelques marquages peintures à effectuer
- autorisation pour l'achat de l'éclairage du court de tennis (9 900.00 € TTC)

L'assemblée accepte à l'unanimité :

- le versement de l'indemnité versée par GROUPAMA suite au sinistre parvenu aux abords du Centre Socioculturel (856.00 €)
- la réalisation des travaux Rue du Colombier effectués par l'Entreprise AXIROUTE (13 047.00 € TTC)
- la pose de 3 portes et 1 fenêtre (école primaire, local comité des fêtes, local tennis) pour un total de 5454.10 € TTC
- pose et fourniture d'un poteau incendie Chemin des Barres par VÉOLIA (1458.00 € TTC)
- l'aménagement des bordures sur le Pont Canal ainsi que l'étanchéité rendue obligatoire par le CD18 pour 14 942.22 € TTC
- le transfert de bail du Cabinet Infirmier désormais représenté par Mmes LYON et MAINGRE
- de saisir la DDT pour pouvoir déclasser le logement du 1^{er} étage de La Cure afin de le louer à compter du 1^{er} juillet 2025 à l'entreprise TAXI BENELY (bail bureau)
- la proposition de résilier la convention avec l'état concernant le logement situé au-dessus du magasin d'esthétique, impasse des Écluses
- de rectifier le loyer du logement de La Cure suite à une demande de la DDT

Il est rappelé à l'Assemblée de l'ouverture du Relais Poste à la Cabana à partir du 30 avril (ouverture les lundis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 9h00 à 11h00 et de 14h30 à 18h00)

Affaires scolaires

Il est noté que :

- le dernier conseil d'école a eu lieu le 11 mars.
- les effectifs provisoires enregistrés pour la rentrée scolaire 2025/2026 sont estimés à 79 élèves (au lieu de 83 à la rentrée 2024/2025).
- Un risque de fermeture de classe est à prévoir à la rentrée 2026/2027 ou 2027/2028 au vu du nombre de départs prévus. Une réunion sera organisée au cours du dernier trimestre avec les parents d'élèves, les enseignants et le personnel afin d'étudier les différentes solutions

4) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Après avoir rappelé que les comptes rendus des différentes réunions de la CDC sont diffusés à chaque conseiller, M. le Maire fait le point sur les dossiers concernant :

- la répartition du nombre de siège à la CDC pour le futur mandat 2026/2032 : attribution de base :26 – possibilité de monter à 32 sièges dans le cadre d'un accord local ce qui permettra à CUFFY d'avoir 3 sièges au lieu de 2 (Voté à l'unanimité)
- obtention du permis de construire du bâtiment intercommunal pour la mutualisation des moyens. L'étude de sol a été réalisée.
- réalisation du diagnostic réseau des bornes de camping-car installées à Jouet/l'Aubois, La Guerche/ l'Aubois et Germigny l'Exempt.
- l'achat de l'ancienne perception de La Guerche / l'Aubois a été effectuée. Le bâtiment et le jardin ont été vidés.
- réalisation des travaux au Centre de loisirs (amphithéâtre en béton ; allées en béton désactivé)
- la réception des 10 logements de la maison domotique de Torteron est prévue au mois de juin (8 personnes vivant sur notre Communauté de Communes en bénéficieront)

5) QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée est informée :

- que la réouverture de la halle nautique pour la saison 2025 aura lieu le 19 avril.
- que le rapport 2024 du SDIS du Cher comptabilise 85 interventions sur la commune contre 61 en 2023.
- de la création de l'Association « ANIM'CUFFY » (composée de commerçants et de conseillers municipaux : MM. et Mmes LORRE, KALUZNY et PASTOUT). Cette association assurera le fonctionnement des marchés suite à une convention signée avec la Municipalité organisatrice des marchés.
- de l'installation de deux « boîtiers prises » ainsi qu'un compteur ENEDIS sur l'espace du Guétin (devis en cours)
- de la préparation du Comice Agricole 2026 dont le Comité des Fêtes sera coordinateur de l'organisation. Une réunion publique se déroulera le 11 avril à 18h au Centre Socioculturel et toutes les associations de la commune sont invitées à participer à cette manifestation sous une forme ou une autre. L'élection de la Reine de CUFFY se déroulera le 17 janvier 2026. Les candidates doivent être nées entre 2003 et 2010 (soit de 16 à 23 ans).
- de l'installation d'un module télérelève sur les compteurs d'eau à partir du 10 avril 2025 (les abonnés seront avisés par Véolia)
- que le Comité de pilotage du Bec d'Allier s'est déroulé le 10 avril 2025. Un plan de gestion avait été adopté par la municipalité pour 10 ans (2014-2024) en accord avec le Conservatoire. Un nouveau plan de gestion sera élaboré pour 2025/2035.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion à l'Association TGV (1 voix CONTRE : Mr BAUJARD)

Mr PILLIER remercie la Municipalité pour sa participation à l'achat de l'éclairage du court de tennis.

Mme KALUZNY demande où en est le projet du circuit de chien de traîneau.

Mr BAUJARD indique que la végétation sur le site du Bec d'Allier a repris abondamment.

- Séance levée à 21H 05

Le Maire, Olivier HURABIELLE



La Secrétaire de séance, Odile LORRE

